Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260506-DEL26_05_02-DE

ANNULE ET REMPLACE

ERREUR MATERIEL

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 6 mai 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le six mai,
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
28 avril 2026

Etaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier– JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne — PIGEYRE Carole – PLOUHINEC Marine – POREE Magalie – PORS Olivier – POTHIN Romane – ROLLAND Iwan.

Étaient absents : PELLE Charlotte – ROUAULT Noémi.

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

****

2026-05-02 : TARIFS COMMUNAUX

Exposé :
Chaque année, il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs communaux.
Actuellement, les photocopies et locations de salles sont gratuites pour les associations.
Les réservations de salles sont soumises à la délivrance d'une attestation Responsabilité Civile en cours de validité.
Les dernières évolutions de tarifs datent de 2023. Le conseil municipal avait retiré la salle polyvalente, située dans l'enceinte de l'école, de la liste des biens pouvant être loués aux particuliers. Les cautions « ménage » et « dommages » pour la location de la salle des tribunes avaient été augmentées, passant de 250 € à 500 € et de 500 € à 1000 €. Le tarif de garderie du soir était passé de 2.50 € à 2.80€ (et le forfait de 38 € à 40 €). Le tarif du repas enfant « régulier » avait augmenté de 0.25 € pour atteindre 3.65 €. Les tarifs relatifs au cimetière n'avaient pas évolué en 2023.
Deux points sont à discuter cette année :

- Le coût du repas « retraité » à la cantine.
- Le coût de la location de la salle des tribunes pour les demandeurs ne résidants pas sur la commune.

Proposition :
Il est proposé au conseil municipal de procéder au vote des tarifs municipaux 2026 :

	TARIFS 2025	TARIFS 2026 PROPOSES AU VOTE
Photocopies		
➢ Photocopies A4 noir et blanc	0.20€	0.20€
➢ Photocopies A3 noir et blanc	0.30€	0.30€
Location salles communales		
➢ Location salle des tribunes gourlizonais	150.00€	150.00€
➢ Location salle des tribunes hors commune	200.00€	300.00€

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260506-DEL26_05_02-DE

➢ Caution ménage salle des tribunes	500.00€	500.00€
➢ Caution dommage salle des tribunes	1000.00€	1000.00€
Garderie périscolaire		
➢ Tarif mensuel	40.00 €	45.00 €
➢ Tarif matin	2.50 €	2.50 €
➢ Tarif soir	2.80 €	3.00 €
Cantine scolaire		
➢ Repas régulier	3.65 €	3.80 €
➢ Repas 3ème enfant	1.65 €	2.00 €
➢ Repas porté (droit d'assiette)	1.26 €	1.50 €
➢ Repas adulte	6.82 €	8.00 €
Cimetière		
➢ Concession 15 ans	150.00 €	150.00 €
➢ Concession 30 ans	250.00 €	250.00 €
➢ Colombarium 15 ans	700.00 €	700.00 €
➢ Colombarium 30 ans	1 000 €	1 000 €
➢ Cavurnes 15 ans	700.00 €	700.00 €
➢ Cavurnes 30 ans	1 000 €	1 000 €

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide les tarifs communaux suivant :**

	TARIFS 2026
Photocopies	
➢ Photocopies A4 noir et blanc	0.20€
➢ Photocopies A3 noir et blanc	0.30€
Location salles communales	
➢ Location salle des tribunes gourlizonais	150.00€
➢ Location salle des tribunes hors commune	300.00€
➢ Caution ménage salle des tribunes	500.00€
➢ Caution dommage salle des tribunes	1000.00€
Garderie périscolaire	
➢ Tarif mensuel	45.00 €
➢ Tarif matin	2.50 €
➢ Tarif soir	3.00 €
Cantine scolaire	
➢ Repas régulier	3.80 €
➢ Repas 3ème enfant	2.00 €
➢ Repas porté (droit d'assiette)	1.50 €
➢ Repas adulte (équipe enseignante)	8.00 €
Cimetière	
➢ Concession 15 ans	150.00 €
➢ Concession 30 ans	250.00 €
➢ Colombarium 15 ans	700.00 €
➢ Colombarium 30 ans	1 000 €
➢ Cavurnes 15 ans	700.00 €
➢ Cavurnes 30 ans	1 000 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260506-DEL26_05_02-DE

- **Décide que les tarifs votés seront applicables à partir du 1er juin 2026.**

Le secrétaire de séance
Didier GOURRET

Le Maire
Olivier PORS